



L'ONTARIO, C'EST CHEZ MOI

SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

TYPES DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Les tarifs pour les deux types de services de garde d'enfants varient considérablement, et les différentes garderies ont des règles différentes. Certaines exigent une fréquentation à temps plein, tandis que d'autres offrent un service de garde à temps partiel ou occasionnel. Il peut y avoir de longues listes d'attente.

SERVICES DE GARDE AGRÉÉS

En vertu de la *Loi sur les garderies*, les fournisseurs de services de garde qui s'occupent de plus de cinq enfants âgés de moins de 10 ans et qui n'ont aucun lien de parenté avec eux doivent obtenir un permis auprès du ministère de l'Éducation. Le personnel du Ministère effectue régulièrement des inspections dans les garderies pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes en matière de santé, de sécurité et de formation. Les services de garde agréés peuvent être offerts dans une résidence privée, une école, un centre communautaire ou un établissement distinct. Certaines garderies agréées sont privées et d'autres sont gérées comme des coopératives, avec la participation des parents.

Pour vous renseigner au sujet des options de services de garde d'enfants, consultez le site

Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/026

SERVICES DE GARDE NON AGRÉÉS

Les fournisseurs de services de garde qui s'occupent dans leur propre résidence de cinq enfants ou moins n'ayant aucun lien de parenté n'ont pas besoin d'un permis. Lorsque vous sélectionnez un service de garde non agréé, vous devez vous fier à votre propre jugement pour déterminer si les soins offerts conviendront à votre enfant.

SUBVENTIONS POUR SERVICES DE GARDE

Si vous n'avez pas les moyens de payer des frais de garde, vous pourriez avoir droit à une subvention. Communiquez avec votre conseillère ou conseiller en établissement ou rendez-vous sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/056

Pour trouver une agence d'établissement près de chez vous, rendez-vous à <http://www.etablissement.org/findhelp>

1-855-626-0002

www.ontariocestchezmoi.ca



PRESTATION UNIVERSELLE POUR LA GARDE D'ENFANTS (PUGE)

La PUGE est un montant de 100 \$ versé mensuellement pour chaque enfant âgé de moins de six ans. Cette prestation vise à aider les familles à couvrir les coûts liés aux services de garde d'enfants. Quiconque est responsable des soins primaires d'un enfant peut recevoir cette prestation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de Service Canada à www.servicecanada.gc.ca ou à <http://www.trouvelien.at/PUGE>.

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE L'ONTARIO

Les centres de la petite enfance sont des programmes offerts dans des centres communautaires répartis partout dans la province. Les parents et les personnes responsables peuvent amener dans ces centres subventionnés par le gouvernement des enfants âgés de 6 ans et moins où ceux-ci pourront jouer et apprendre. Les centres offrent également des renseignements au sujet des services à la famille destinés aux parents et aux tuteurs et tuteurs. Il n'en coûte rien pour visiter un centre de la petite enfance.

Pour trouver un centre près de chez vous, communiquez avec Service Ontario au 1 800 268-1153 ou consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.oeyc.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/057

MATERNELLE ET JARDIN D'ENFANTS À TEMPS PLEIN

Les écoles publiques de l'Ontario offrent maintenant un programme de maternelle et jardin d'enfants à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans. La plupart de ces programmes sont dirigés par une enseignante ou un enseignant et une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance. Certaines écoles offrent également des programmes de garde parascolaires avant et après la classe, de 7 h à 18 h, pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants. Le programme de maternelle et jardin d'enfants est gratuit, mais les familles doivent verser un montant raisonnable pour inscrire leurs enfants aux programmes de garde parascolaires, lesquels ont souvent de longues listes d'attente.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou à trouvelien.at/028

LE SAVIEZ-VOUS?

De nombreux centres de garde d'enfants emploient les soignants avec les diplômes de l'éducation de la petite enfance (EPE).

NOTE IMPORTANTE

Il y a deux types de services de garde en Ontario: autorisés et non autorisés. Vous devriez envisager ces options, puis choisir ce qui est mieux pour votre famille.

